

20 نوفمبر 2025

Djelfa le :.....

Avis d'infirmité

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la Décision n° 4000 /DG/2020 du 11 novembre 2020 fixant les conditions générales des passations des marchés finances sur fond de l'office et des commandes de l'office de Djelfa, modifiée et complétée par la décision n° 1960 /DG/2022 du 30 Mai 2022 l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Djelfa informe les soumissionnaires ayant participé qu'il a été décidé de l'infirmité de l'Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales N° 13 /2025, paru dans les quotidiens « العاصمة News » et « Cresus » du 28/10/2025 et Les journaux électroniques dzair-tube du 30/10/2025 et Dznews du 29/10/2025 et dans le BOMOP pour la réalisation (en T.C.E) y compris aménagements extérieurs et V.R.D lot unique a Djelfa des :

- 10 logements promotionnels aides (2 F5-3 F4-5 F3) au profit des personnels de la direction general de la sutrte nationale a Djelfa.
- 18 logements promotionnels libres (18 F4)+02 locaux de commerces.
- 16 logements promotionnels libres (08 F5- 08 F4)+06 locaux de services + 02 locaux de commerces.

Tout soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recoure auprès de la commission des marchés de l'office dans un délai de dix (10) jours à partir de la première parution du présent avis sur le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) ou les Quotidiens Nationaux cités ci-haut.

Les soumissionnaires, qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs dossiers, sont invités à se rapprocher du service des marchés de l'office, dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis.

LE DIRECTEUR GENERAL